

## Informations municipales

### Conseil municipal

Trois référents ont été élus à l'occasion du conseil du 23 février :

- Forêt bois : Fabien MARMILLOD
- PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) : Florence DEVAY et Florence MARTIN

Lors du conseil municipal du 16 mars, l'équipe municipale de Bully a statué sur le budget de la commune.

Voici quelques éléments votés à cette occasion :

- Fiscalité : les taux d'imposition pratiqués sur la commune restent inchangés.
- Bâtiments : les investissements en faveur de l'aménagement d'un cabinet de santé au centre village ont été finalisés sur le budget 2021 et celui-ci a ouvert le 16 mars avec l'arrivée d'infirmières et d'une ostéopathe courant mai, ainsi qu'un budget dédié à la réfection des sanitaires publics du centre village.
- Voirie : enfouissement des réseaux rue de la Poterne, rue des Romains et allée du Colombier.
- Urbanisme : acquisition de terrains en vue de la création d'une voie « mode doux » et de création de stationnement public, modification et révision générale du PLU.

Lors de ce conseil, Marc Guigon, troisième adjoint au Maire de Bully en charge du budget et des finances, a démissionné de son poste pour raisons personnelles. Il a souhaité poursuivre son engagement en qualité de conseiller municipal.

Depuis le 1er avril, il est remplacé par Séverine Perruquon qui était en charge de la communication, elle-même remplacée par Pauline Klein.

### Élections régionales et départementales

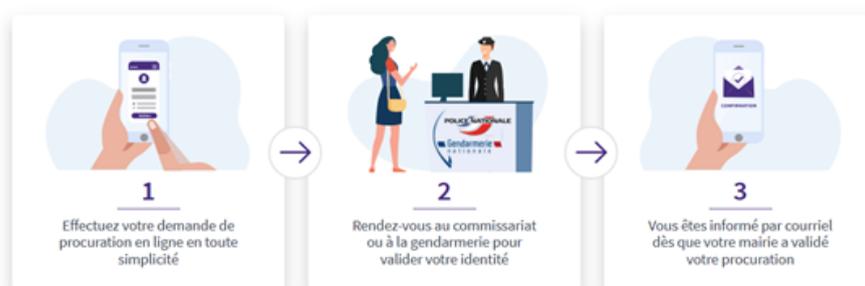
Les élections régionales et départementales prévues en mars 2021 ont été reportées aux 20 et 27 juin en raison de la crise sanitaire. Après avoir reçu l'avis du conseil scientifique sur les risques liés à l'organisation des élections et consulté les maires, le gouvernement a décidé de maintenir le scrutin en juin. Étant donné le contexte sanitaire et les normes de distanciation à respecter, les bureaux de votes sont temporairement déplacés cette année à la salle du Repiel. Celles-ci auront lieu à la salle du Repiel.

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée pour cette année au 14 mai 2021. Pensez à vérifier que vous êtes bien inscrits sur les listes ou à faire les démarches nécessaires en mairie.

Nouveauté pour l'année 2021 : Ouverture du dispositif "MAPROCURATION"

A compter 6 avril, les citoyens pourront effectuer leur procuration en ligne à l'adresse suivante <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

### Comment ça marche ?



**Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?** Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>.

## **Anciens Combattants – Section de Bully - Cérémonie du 8 mai 1945**

La Municipalité commémorera la Victoire du 8 mai 1945 devant la Stèle du Souvenir, place du village, le samedi 8 mai à 10 h 30. Le dépôt d'une gerbe sera effectué au pied du monument. La population est invitée à cette cérémonie dans le respect des gestes barrières.

## **Un interlocuteur fiscal unique pour les particuliers**

Depuis le 1er janvier 2021, toutes les démarches concernant vos différents impôts sont à réaliser auprès du service des impôts des particuliers (SIP) de Tarare. La trésorerie de l'Arbresle n'est plus en charge du recouvrement de vos impôts. Vous pouvez contacter le SIP de Tarare au 04.74.05.49.70 ou par le biais de la messagerie sécurisée présente dans votre espace personnel sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

L'accueil y est réalisé sans rendez-vous les lundis et jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, et sur rendez-vous les mardis et vendredis (plages horaires identiques).

Le système de paiement de proximité peut vous "dépanner" pour réaliser les règlements.

Depuis le 28 juillet 2020, a été mise en place **la généralisation du paiement de proximité dans le réseau des buralistes partenaires sur l'ensemble du territoire.**

Il s'agit d'un **nouveau service de paiement de proximité** de la direction générale des Finances publiques.

Désormais, les administrés peuvent payer les factures de **cantine, crèche, d'hôpital, amendes ou impôts en espèces, dans la limite de 300 €, et en carte bancaire, avec également un plafond de 300 € pour les impôts seulement**, auprès d'un réseau de bureaux de tabac partenaires répartis sur l'ensemble du territoire (répartis sur 3400 communes) qui pourront accueillir les usagers au plus proche de leur domicile et à des horaires d'ouverture élargis.

Vous pouvez trouver la liste des buralistes agréés à l'adresse suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13422>

## **Inscriptions à l'école publique des Pierres Dorées**

Les inscriptions à l'école primaire publique de Bully pour la rentrée de septembre peuvent être faites en prenant contact avec l'école par mail : [ce.0691428c@ac-lyon.fr](mailto:ce.0691428c@ac-lyon.fr) ou par téléphone : 04 74 01 49 00. M. SEYSSEL, directeur de l'école primaire publique de Bully, vous indiquera en retour les modalités de rendez-vous qui pourront vous être proposées en tenant compte des mesures sanitaires et de leur évolution.

## **Inscriptions à l'école privée Saint Vincent**

Les inscriptions à l'école primaire privée Saint Vincent pour la rentrée de septembre peuvent être faites en prenant contact avec l'école par mail : [ecolesaintvincent.bully@laposte.net](mailto:ecolesaintvincent.bully@laposte.net) ou par téléphone : 04.74.01.14.98, Mme Aude TROMPARENT, directrice de l'école privée Saint Vincent vous indiquera en retour les modalités de rendez-vous qui pourront vous être proposées en tenant compte des mesures sanitaires et de leur évolution.

## **Rappel des règles de civisme et de bonne conduite**

Par souci de bon voisinage, merci de bien vouloir respecter les horaires d'utilisation des tondeuses et autres engins à moteur, fixés par arrêté préfectoral n° 99-1667 du 27 juillet 2015, à savoir du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

## **Amiante**

Tout propriétaire d'un appartement ou d'une maison particulière doit faire rechercher la présence d'amiante préalablement à tous travaux qu'il souhaiterait faire réaliser dans son logement, de façon à repérer la présence d'amiante dans les matériaux et pouvoir en informer les entreprises intervenantes. Une plaquette d'information est à votre disposition sur le site du ministère du travail : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/obligation\\_rat\\_immeubles\\_batis.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/obligation_rat_immeubles_batis.pdf)

## **Rappel du décalage de collecte des bacs jaunes**

La collecte des bacs jaunes du lundi 24 mai (Pentecôte) est avancée au samedi 22 mai. Les bacs doivent être présentés la veille au soir du jour de collecte, donc le vendredi soir.

## **Horaires d'été des déchèteries**

Les déchèteries du Pays de l'Arbresle sont passées en horaires d'été depuis le 1er avril et jusqu'au 30 septembre.

A noter : le samedi, les deux déchèteries sont toujours ouvertes non-stop avec une affluence moins importante de 12h à 14h.

## **Déchets verts**

Ils doivent être emmenés dans l'une des déchèteries communautaires, ou mieux encore : ils peuvent être valorisés au moyen du compostage.

Le brûlage des déchets verts est en effet interdit. Il peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé (pollution de l'air aux particules fines) et peut être la cause de la propagation d'incendie.

En cas de non-respect, vous risquez une contravention de 3ème classe (450 €), prévue dans le règlement sanitaire départemental.

## **Soutien au commerce local**

Confrontés une fois encore à un confinement, les commerçants locaux s'activent et continuent de proposer leurs services. Plus que jamais, soutenons-les et consommons local : nos commerçants sont tous essentiels !

Retrouvez sur le site de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle la liste des commerces du territoire et les solutions qu'ils proposent pour rester en contact avec leurs clients : [www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)

La liste des commerces Arbreslois est sur le site de la mairie : [www.mairie-larbresle.fr](http://www.mairie-larbresle.fr)

## **Démarchage à domicile**

Toute société qui démarchage à domicile doit s'identifier auprès de la mairie avant de commencer sa prospection. Pour cette raison, nous vous informerons via panneau pocket. Ils fournissent à ce service un extrait de K-bis, les cartes professionnelles des agents exerçants et précisent l'objet de leur démarchage avant toute prospection.

En cas de doute, faites le 17.

## **Coupure de courant 17 mai**

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité. Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

### **Horaires des coupures : Lundi 17 Mai 2021 de 08h30 à 10h15**

Quartiers ou lieux-dits concernés : 1 au 9, 13, 2 au 4, 8 au 10 allée DES VIGNES - 1, 2 chemin DES FORGES - chemin DE GRANGE CARRAND - 1 au 7, 2 au 8 allée DE L OBERLIN - 1 au 9, 15, 2 au 6, 12 au 16 rue DU CHARDONNAY - 8 lot L OREE DES VIGNES - ROUTE DE BELLEVUE- 1 allée DES ALOUETTES - 1 au 9, 2 au 6 allée DU GAMAY - 1, 2 au 4, 32 allée DU VIALLA HAMEAU DES ALOUETTES - 2 au 6 rue DE FRANCE - 1 au 5, 9 au 15, 6 au 10, 1B rue D AQUITAINE - 195, 245 chemin DE BOULOGNE - ROUTE DE SOLEMY - 13 ROUTE DE PARIS - 1 au 15, 2 au 4, 8 au 14 rue DU GUTTURIEU

## **CCPA - #AgirEnsemble - Sensibilisation au recyclage des chaussures**

Le saviez-vous ? Les Français consomment en moyenne 6 paires de chaussures par an. Quelles solutions pour toutes ces chaussures en fin de vie ? Réparation, don, recyclage ? Les chaussures ont-elles aussi leur filière de recyclage... Elles doivent être déposées liées par paire (avec les lacets ou un élastique) dans un des points textiles du territoire (dans les deux déchèteries dans les bornes ou dans une des bornes textiles présentes dans les communes du Pays de l'Arbresle).

Encore en bon état, elles peuvent être données à des associations locales comme la Ressourcerie du Pays de l'Arbresle (REPA'AR)

## **Cabinet d'ostéopathie**

Léna Granier nous informe que son installation avance. Ainsi le cabinet ouvrira au plus tard le 17 mai.

Les rendez-vous se prendront par téléphone au 06.65.30.64.44 ou sur [Doctolib.fr](http://Doctolib.fr) à partir du 03 mai.

## **L'écho des assoc'**

### **Prochains offices religieux à l'église de Bully**

- dimanche 09 mai à 10 h 30 : messe
- samedi 5 juin à 17h00 : messe
- dimanche 23 mai à 9h00 : messe
- samedi 19 juin à 17h00 : messe

## **L'agenda**

samedi 08 mai à 10h30	Commémoration du 8 mai 1945
dimanche 09 mai à 10 h 30	Messe
vendredi 14 mai	Date limite d'inscription sur les listes électorales
lundi 17 mai	Coupure de courant ENEDIS
dimanche 23 mai à 9h00	Messe
samedi 5 juin à 17h00	Messe
samedi 19 juin à 17h00	Messe

## Chroniques d'hier et d'aujourd'hui

### Zoom sur...le grand-bi de Bully

Avec le retour des beaux jours, vous aurez peut-être la chance de croiser Pierre-Philippe Blancher au croisement du Trêve ou rue des fossés. Celui-ci est facile à repérer: perché à plus de 1m de haut sur son drôle d'engin à pédales: le grand-bi. Zoom sur a voulu en savoir plus sur ce "rouleur de mécanique", et le remercie d'avoir consacré un peu de son temps pour répondre à nos questions.

- Comment en êtes-vous arrivé à pratiquer du grand-bi ? En faites-vous souvent?

J'ai découvert le grand-bi grâce à internet. Je connaissais ce type de vélo, j'en avais déjà vu dans des films ou des livres. A Londres, ils organisent la Jupiter London Nocturne consistant, entre autre, à faire des courses dans les rues de Londres avec ce type de vélo. Trouvant l'idée aussi attrayante qu'originale, j'ai décidé de me lancer à mon tour dans l'aventure du grand-bi!

- Où avez-vous trouvé ce drôle de vélo ?

En France ils n'en fabriquent pas, il n'y a qu'en Angleterre que l'on trouve des ateliers fabriquant ces vélos. J'ai donc commandé le mien sur un site anglais. Je l'ai reçu à Bully en avril 2017. Depuis, j'en fais très régulièrement, bien plus que du VTT ou de la moto.

- Est-ce difficile d'apprendre à pratiquer du grand-bi ?

Pour ne rien vous cacher, la première fois que je me suis lancé avec le grand-bi, dans la rue des Fossés à Bully, je me suis retrouvé rapidement à terre ! Et je suis tombé de haut ! Il fallait s'habituer à la hauteur (la roue avant mesure 1m35 de diamètre), mais aussi et surtout, il fallait savoir qu'en pédalant directement sur la roue avant, cela faisait guidonner considérablement le vélo. Ne sachant rien de ce détail technique à l'époque, j'ai donc rapidement perdu l'équilibre la première fois. Et puis on s'habitue, comme pour un vélo classique.

- Et au niveau sensations, est-ce différent d'un vélo classique ?

Le grand-bi, c'est juste plus haut, moins confortable et plus sportif à pratiquer!

Et puis il ne possède pas de freins, pas de roue libre, pas de pneus avec chambre à air, et pas d'amortisseurs. Donc, la moindre imperfection de la route, se fait ressentir bien plus que sur un vélo classique. Le grand-bi ne rime pas avec confort. Le seul inconvénient de taille, c'est que je ne peux pas monter des côtes trop abruptes, ni engager des descentes trop raides. Je dois donc limiter mon trajet en suivant un parcours le plus plat possible.

Pour freiner je dois rétropédaler, c'est-à-dire d'exercer une résistance à la rotation avant du pédalier. C'est efficace, mais beaucoup moins rapide qu'avec un frein classique.

- Avez-vous une anecdote à raconter en rapport avec le grand-bi (remarques des passants, autres..)

La réaction des gens est toujours assez amusante. Certains me doublent en voiture et ralentissent à mon niveau pour me filmer avec leurs téléphones. D'autres m'applaudissent ou me font le pouce vers le haut. Lorsque je passe sur le pont passant au-dessus de l'autoroute, je me fais souvent klaxonner par les automobilistes qui me voient d'en bas. D'autres également qui veulent se faire prendre en photo avec le grand-bi. Etc. Rarement j'ai eu des réactions négatives.

- Un mot pour les Bullylois ?

Un grand merci pour votre sympathie et vos réactions amusantes lorsque vous me voyez passer devant vous. A bientôt dans les rues de Bully !



L'équipe municipale compte sur vous pour les prochains liens

Merci de nous envoyer vos infos par mail ([communication@bully.fr](mailto:communication@bully.fr)) avant le 20 juin pour parution le mois suivant.

Mairie : 1, allée du Vingtain 69210 BULLY – Tél : 04 74 01 00 67 / Fax : 04 74 01 33 92 / [www.bully.fr](http://www.bully.fr) / [mairie@bully.fr](mailto:mairie@bully.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h - vendredi de 15 h à 19 h

Police municipale : 06 84 63 60 98 - [policemunicipale@bully.fr](mailto:policemunicipale@bully.fr)